

Rapport Thélot : une école efficace pour tous

Claude Thélot, président de la Commission du Débat national sur l'avenir de l'École, a présenté au CESR le rapport « Pour la réussite de tous les élèves ». Un texte dont s'est largement inspiré le projet de loi d'orientation sur l'École adopté en Conseil des ministres le 12 janvier dernier.



P. SCHWARTZ/SIPA

Invité à poursuivre le débat entamé avec le CESR en 2003, le président de la Commission du Débat national sur l'avenir de l'École, Claude Thélot a présenté son rapport « Pour la réussite de tous les élèves » devant le Bureau du Conseil économique et social d'Ile-de-France. Un texte qui représentait la phase préparatoire de la future loi d'orientation sur l'École adoptée en Conseil des ministres le 12 janvier dernier.

Le conseiller-maître à la Cour des comptes a d'abord tenu à rappeler le caractère collectif du rapport, voté à la majorité par la Commission du Débat national sur l'avenir de l'École. Par-

delà les divergences, le texte exprime une ambition centrale et commune à tous : assurer la réussite de tous les élèves et « tracer un programme d'actions permettant de la concrétiser dans les quinze prochaines années ». Reprenant ainsi l'objectif de la loi d'orientation sur l'école de 1989, le rapport propose « d'élever le niveau d'éducation, de formation et de qualification de la jeunesse au profit de l'ensemble de la collectivité nationale ».

Trois exigences

Pour y parvenir, Claude Thélot a insisté sur les trois exigences fondamentales qui imposent une réorgani-

sation de la scolarité obligatoire : « L'École doit rendre l'acte pédagogique possible, apprendre à vivre ensemble et préparer à l'exercice de la citoyenneté ». Elle doit ensuite assurer à tous les élèves « l'acquisition d'un socle commun de connaissances, de compétences et de règles de comportements ». Ce socle commun doit être clairement défini à chaque étape de la scolarité. « Le rapport énonce une série de principes généraux pour assurer la réussite de tous les élèves », souligne Claude Thélot. Enfin, l'École doit « être juste et efficace », a rappelé Claude Thélot en insistant sur la diversification et la personnalisation



P. SHEANDELL O'CARROLL

des apprentissages et des méthodes. Il s'agit de s'adapter aux besoins des élèves et de supprimer les inégalités entre eux. « Il est intolérable que près de 15 % des jeunes ne sachent pas vraiment lire et écrire à l'entrée au collège », a-t-il souligné.

La réussite de tous les élèves passe également par l'amélioration du processus d'orientation. « Force est de constater qu'aujourd'hui nombre de jeunes sont orientés dans des filières de formation n'offrant pas de débouchés, alors que certaines offrent des voies d'insertion porteuses d'avenir », a déploré le rapporteur. Par ailleurs, le texte accorde une attention particulière à la prise en charge médicale et sociale des élèves. Ces derniers doivent trouver une écoute bienveillante dans l'enceinte de leurs collègues et

lycées. Ils « doivent pouvoir se confier à des professionnels de l'éducation qui assurent le lien éventuel avec les partenaires médicaux ou sociaux », précise le président de la Commission. « Et lorsqu'un problème social ou familial est détecté, les services sociaux doivent être alertés ».

Une redéfinition du métier d'enseignant

Outre la réorganisation de la scolarité, le rapport préconise de « redéfinir » le métier d'enseignant. Près de la moitié d'entre eux partiront à la retraite au cours des dix prochaines années. L'enjeu est donc de taille. Il nécessite de redéfinir le contenu de leurs missions, avec un allongement du temps de leur présence dans les collèges. La

formation professionnelle initiale des enseignants au sein des IUFM, en allongeant à deux ans sa durée, doit être renouvelée. Les méthodes de recrutement sont à revoir et l'évaluation des enseignants à repenser. Des chantiers complexes et difficiles.

Enfin, Claude Thélot a insisté sur l'abandon de l'objectif historique d'obtention du baccalauréat établi à 80 % de bacheliers d'une même classe d'âge. « Plutôt que de fixer un chiffre de pure convention, la commission a estimé préférable de mettre en lumière une démarche volontariste d'augmentation du niveau d'éducation et de compétences des élèves plutôt que de s'exprimer en niveau de diplôme ».

Le rapport a alimenté les réflexions de François Fillon, ministre de l'Éducation nationale, pour élaborer son projet de loi d'orientation sur l'École. Adoptée le 12 janvier en Conseil des ministres, la « loi Fillon » n'est pas sans provoquer la grogne des enseignants et celle des lycéens sur certains de ses aspects. Le rapport, pour autant, reste un texte novateur dont l'objectif, « la réussite de tous les élèves », est incontestable.



STOCKBYTE

Il est intolérable que près de 15 % des jeunes ne sachent pas lire et écrire à l'entrée au collège.